

AU FIL DE LOBBES

SEPTEMBRE
2024



www.lobbes.be

commune@lobbes.be

 [commune-de-lobbes](https://www.facebook.com/commune-de-lobbes)



VOS CONTACTS

LES SERVICES COMMUNAUX

Accueil	commune@lobbes.be	071 59 00 23
Etat civil	etatcivil@lobbes.be	071 59 77 34
Population	population@lobbes.be	071 59 77 32
Urbanisme	urbanisme@lobbes.be	071 59 77 35
Travaux	travaux@lobbes.be	071 59 77 36
Mobilité	mobilite@lobbes.be	071 59 77 75
Logement	logement@lobbes.be	071 96 06 94
Energie	energie@lobbes.be	071 59 77 78
Environnement	environnement@lobbes.be	071 59 77 79
Ressources Humaines	ressourceshumaines@lobbes.be	071 59 77 71
Enseignement	enseignement@lobbes.be	071 59 77 71
Accueil Temps Libre	atl@lobbes.be	071 59 31 18
Plan de Cohésion Sociale	pcs@lobbes.be	071 59 31 18
Centre de Vacances	centredevacances@lobbes.be	071 59 31 18
CPAS		071/59 75 90

LE COLLÈGE COMMUNAL

BOURGMESTRE



Lucien BAUDUIN 0499 18 49 90 lucien.bauduin@yahoo.fr

Etat civil - Population - Culture - Cultes-Laïcité - Transition numérique - Supracommunalité - Plan de Cohésion sociale

PERMANENCE LE MERCREDI de 17h à 19h et sur rendez-vous

ECHEVINS



Angeline DELLEAU 0477 64 09 42 angeline.delleau@outlook.be

Enseignement - Petite enfance - ATL - Santé - Propreté - Tourisme - Patrimoine



Michel TEMMERMAN 0498 54 86 27 michel.temmerman@gmail.com

Travaux - Urbanisme - Aménagement du territoire - Cimetières



Benoit COPENAUT 0477 54 02 65 copenaut_benoit@hotmail.com

Mobilité - Environnement - Espaces verts - Sentiers - Transition - Energie - Commerces - Economie - Emploi



Luc ANUS 0472 81 13 77 luc-lobbes@hotmail.be

Agriculture - Bien-être animal - Fêtes - Jeunesse - Sports



PRESIDENT DE CPAS

Francis DAMANET 0495 16 98 24 francis.damanet@hotmail.com

Finances - Aînés - Logement

LE MOT DE VOTRE BOURGMESTRE

SOMMAIRE

Contacts 2

Editorial 3

Vie Communale 4

Infos communales 10

Lobbès l'attrayante 15

Agenda 16



Chères Lobbaines, Chers Lobbains,

Après quelques semaines de repos bien méritées, pour la plupart, et d'animations, pour d'autres (nous aurons l'occasion de revenir sur les souvenirs de notre Centre de Vacances 2024 dans le prochain Journal), nos directions scolaires, enseignants, accueillants et personnels de l'administration se sont mis à l'ouvrage pour accueillir nos enfants dans les meilleures conditions.

A titre d'exemple, ce sont **4 nouveaux écrans tactiles et interactifs** que nos implantations scolaires ont accueillis, juste avant la rentrée ! De merveilleux outils pour permettre à nos élèves de suivre les cours de manière instinctive et moderne. Belle rentrée à toutes et tous !

Le service des travaux poursuit sur sa lancée puisque **2 nouveaux chantiers** sont désormais finalisés dans le cimetière de Lobbes-centre.

Enfin, vous trouverez un rappel important des prescrits du Règlement général de police en matière de propreté (**civisme**), de **taille** de haies et d'arbres.

Des informations nous sont par ailleurs communiquées concernant les **allocations de chauffage**, en prévision de la saison froide. N'hésitez pas à contacter le service afin de vérifier si vous êtes dans les conditions pour en bénéficier : **CPAS de Lobbes - Fonds Social Chauffage** - Mme A. DEFLEM : 071/59.75.94.

Sans transitions et pour profiter encore quelque peu du temps clément du mois de septembre, notre **Syndicat d'initiative (S.I.)** et ses bénévoles vous ont concocté un tout nouveau parcours à pieds ou à vélos. A vos chaussures ou vos montures le **15 septembre prochain** ! Toutes les infos et réservations sur le site du S.I. pour le **Festival Lobb'icyclette** ;o)

Un autre événement de portée nationale se déroulera le **28 septembre 2024 au Scavin** avec la toute première organisation de cette ampleur à Lobbes !

Des athlètes et boxeurs de toutes catégories se sont préparés minutieusement pour participer à la soirée au cours de laquelle **20 combats amateurs et professionnels** se dérouleront dans nos installations.

Un an après les premiers stages de boxe éducative pour les enfants qui avaient drainé plus de 400 participants, ne manquez pas cette occasion de découvrir un sport véhiculant de belles valeurs.

Et pour terminer ce mois en fanfare, les « **Fêtes 1900** » nous ramèneront à cette belle époque où notre commune était le théâtre d'une vie animée et d'une effervescence culturelle, avec ses danses d'antan.

Célébrons donc, ensemble, notre identité commune le **dimanche 29 septembre à partir d'11H30 sur la place communale**.

Déjà Merci à tous les bénévoles et organismes pour la mise en place de ces organisations et au plaisir de vous y retrouver.

Passez un merveilleux mois de Septembre et à très vite, votre dévoué,

Lucien BAUDUIN
Bourgmestre de LOBBES

VIE COMMUNALE

ÉLECTION 2024

Vous souhaitez contribuer au bon déroulement des élections locales ? Devenez assesseur !

Dans un bureau de vote, les assesseurs sont en charge de l'accueil des électeurs, de la vérification de leurs documents et du bon déroulement de leur vote. Dans un bureau de dépouillement, les assesseurs sont en charge de la vérification et de l'encodage des bulletins de vote.

L'inscription est simple : il vous suffit de vous faire connaître auprès de l'administration communale (population@lobbes.be ou **071/59.07.32**). Une fois inscrit, la Commune saura qu'elle peut compter sur vous pour l'aider à réaliser ces tâches importantes. Vous ne pouvez pas occuper la fonction d'assesseur si vous êtes candidat, témoin de parti ou élu sortant.

En devenant assesseur, vous bénéficierez non seulement d'une expérience concrète du processus démocratique, mais vous offrirez également un précieux soutien aux opérateurs électoraux. C'est aussi une occasion unique de rencontrer vos voisins, de tisser des liens avec votre quartier, votre village, et de **contribuer activement à la vie locale**. Par ailleurs, le montant du jeton de présence est fixé à 30€ pour les présidents des bureaux de vote et de dépouillement et à 20€ pour les assesseurs et les secrétaires de ces bureaux.

Ne manquez pas cette opportunité de jouer un rôle essentiel dans le fonctionnement de notre démocratie. Devenez assesseur aux élections locales !

Quand ?

Le dimanche 13 octobre 2024, de 8h à 13h.

Où ?

Dans le bureau de vote qui vous a été attribué et qui est inscrit sur votre convocation.

Qui peut voter ?

Pour voter, il faut :

- être belge au plus tard le jour de l'élection ;
- être âgé de 18 ans au plus tard le jour de l'élection ;
- être inscrit au registre de population de la commune au plus tard le 31 juillet 2024 ;
- ne pas être privé de ses droits civils et politiques.
- En Wallonie, **le vote est obligatoire**. C'est le cas tant pour les électeurs belges que pour les étrangers qui se sont inscrits sur les listes.

J'ai besoin d'aide pour voter

Vous pouvez être accompagné dans l'isoloir si vous rencontrez des difficultés :

- physiques ou sensorielles ;
- mentales, psychiques ou d'apprentissage ;
- suite à une maladie chronique ou dégénérative ;
- linguistiques (si votre langue maternelle n'est pas une langue nationale).

Aucune démarche spécifique n'est nécessaire pour bénéficier de cet accompagnement. Vous pouvez être accompagné de l'électeur de votre choix mais celui-ci ne pourra jouer le rôle d'accompagnant qu'une seule fois.

Vous pouvez également demander une aide au président du bureau de vote qui pourra vous accompagner dans l'isoloir, lui ou un assesseur qu'il aura désigné.



VIE COMMUNALE

ÉLECTIONS 2024



Vote par procuration

Donner procuration

Le **vote par procuration** vous permet, si vous êtes absent le 13 octobre 2024, **de vous faire représenter par un autre électeur**.

Quatre cas de figure justifient que vous puissiez donner procuration à un autre électeur. Pour chaque cas, une pièce justificative vous sera demandée en plus du document de procuration.

1. Si vous ou un proche êtes **malade** et ne pouvez pas vous déplacer pour aller voter, vous devrez présenter un **certificat médical** délivré par un médecin qui n'est pas candidat.
2. Si vous êtes **à l'étranger** pour des raisons non professionnelles, vous devrez présenter une preuve de réservation ou un titre de transport ou une attestation d'un organisme de voyage ou une déclaration écrite sur l'honneur attestée par le Bourgmestre ou un fonctionnaire habilité.
3. Si **vous travaillez ou étudiez**, vous devrez présenter un certificat de votre employeur ou établissement scolaire ou une déclaration sur l'honneur si vous travaillez en tant qu'indépendant attestée par le Bourgmestre ou un fonctionnaire habilité.
4. Si vous êtes juridiquement **privé de liberté**, vous devrez présenter un certificat de l'établissement pénitentiaire où vous séjournez.

Comment faire ?

La **procédure diffère légèrement** de celle qui était prévue pour les élections du 9 juin dernier. Si vous êtes dans l'un de ces 4 cas de figure prévus, **complétez le formulaire de remise d'une procuration qui est disponible sur le site internet de la Commune**, sur le site <https://electionslocales.wallonie.be/> ou encore au guichet du service Population. Joignez-y la ou les pièce(s) justificative(s).

Le jour de l'élection, **le porteur de procuration** (le mandataire) se présentera au bureau de vote dans lequel vous êtes convoqué. Le mandataire devra être muni :

- de sa convocation ;
- de sa carte d'identité ;
- du formulaire dûment complété et signé par vous-même et par lui-même ;
- de la ou des pièces justificatives nécessaires.

Le président du bureau de vote vérifiera les documents en possession du mandataire et pourra refuser le vote par procuration si la procédure n'a pas été respectée.

Vous ne devez pas faire valider la procuration auprès de l'administration communale, seule l'éventuelle déclaration sur l'honneur devra être attestée par le Bourgmestre ou un fonctionnaire habilité.

Vous ne pouvez remettre une procuration qu'à un autre électeur. Celui-ci ne pourra porter qu'une seule procuration. Si vous êtes un électeur belge, vous devez remettre la procuration à un autre électeur belge.

Vous êtes indisponible et vous ne pouvez pas donner procuration

Si vous ne votez pas en personne ou par procuration, vous serez considéré comme absent et vous vous exposerez à d'éventuelles sanctions prévues dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Pour éviter ces sanctions, vous devez communiquer vos motifs, avec les justifications nécessaires, au Procureur du Roi qui pourra éventuellement admettre l'excuse présentée.

Pour cela, vous devez écrire au **Parquet du Procureur du Roi de Charleroi** - avenue Général Michel 2 Boîte 2 à 6000 Charleroi.

VIE COMMUNALE

ÉLECTIONS 2024

Comment voter valablement ?

Pour être valable, un vote doit être émis sur une seule et même liste.

Trois possibilités s'offrent à vous :



- voter pour une liste en rougissant la case de tête située en dessous du nom de la liste ;



- voter pour un ou plusieurs candidats d'une même liste en rougissant la case à côté du nom du candidat ou des candidats de mon choix ;



- voter pour une liste et un ou plusieurs candidats de cette liste en rougissant la case de tête et les cases à côté du nom des candidats de votre choix. Dans ce cas, le vote pour la liste ne compte plus. Ce sont alors bien les votes de préférence en faveur des candidats qui sont pris en compte.

Vous pouvez également ne choisir aucun candidat et voter blanc.

VIE COMMUNALE

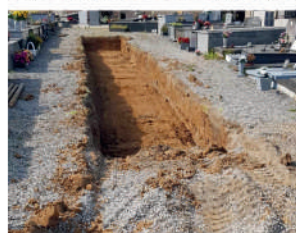
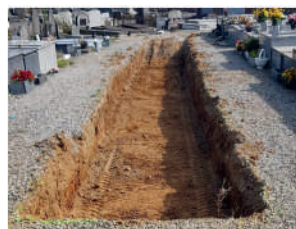
NOUVEAU CHANTIER AU CIMETIÈRE DE LOBBES : 50 CAVURNES INSTALLÉES

Le cimetière de Lobbes a dû être fermé, pour des raisons de sécurité, pendant quelques jours ce mois d'août afin de permettre à nos équipes du service des travaux de préparer un chantier important. Nous vous remercions pour votre patience pendant cette période et sommes certains que les désagréments que les travaux ont pu occasionner feront rapidement place à la satisfaction de disposer de **nouveaux modes de sépultures pour tous**.

En effet, ce sont pas moins de 50 cavurnes qui ont été installées par nos ouvriers, avec le concours des services de l'Administration communale.

Les cavurnes sont de petits caveaux, accueillant une ou plusieurs urnes et contenant les cendres d'un défunt. Elles sont placées en pleine terre et représentent donc l'équivalent du caveau, mais dans le domaine cinéraire.

Prévues dans notre règlement communal, les cavurnes ne disposaient d'aucun espace dans nos cimetières. Il s'agit donc d'une **avancée importante** dans le cadre de la **modernisation** et la **gestion de nos cimetières communaux**.



Un autre chantier remarquable finalisé dans l'ancien cimetière de Lobbes.

Vous vous souviendrez de l'état de délabrement du **mur d'enceinte du cimetière de Lobbes**, lequel s'était effondré à plusieurs endroits dans la propriété voisine.

Après que nos équipes du service des travaux aient démolé et évacué les tonnes de briques de cet ancien mur, un marché de travaux d'un montant de 30.000 € a été attribué et la **pose d'une clôture occultante est désormais finalisée**.

Ce chantier permet de répondre aux dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD Art. L1232-4) qui prévoit que "Les cimetières et établissements crématoires sont clôturés de manière à faire obstacle, dans la mesure du possible, au passage et aux vues."

Toutes nos **félicitations aux équipes et à l'entreprise** qui ont œuvré à la finalisation de ce chantier bien nécessaire !

VIE COMMUNALE

SENSIBILISATION : "DÉJECTIONS CANINES SUR LA VOIE PUBLIQUE ». MUNISSEZ-VOUS DE VOS SACHETS !



L'administration communale est régulièrement interpellée pour la présence de déjections canines sur les espaces publics. Petite preuve à l'appui, par ces quelques photos peu accueillantes sur notre territoire !



Il n'y a rien de plus désagréable que de se promener en rue et de marcher dans une crotte de chien. Voilà pourquoi ces incivilités sont punies par des amendes administratives.

Voici un aimable rappel de notre règlement général de police et de l'article 87 relatif aux "Souillures et déjections animales" :

« §1 : Les détenteurs d'animaux sont tenus de les empêcher :

- de souiller les murs, façades, étalages, terrasses, véhicules, accotements et trottoirs ;
- d'endommager les plantations ou autres objets se trouvant sur l'espace public.

§2 : Toute déjection canine qui ne sera pas ramassée par la personne accompagnant l'animal, sera considérée comme un abandon de déchets visé par le décret du 9 mars 2023 relatif aux déchets, à la circularité des matières et à la propreté publique.

§3 : Toute personne promenant un chien sur la voie publique doit, à tout moment de la promenade, être en possession d'un sac permettant le ramassage et l'emballage des déjections. Elle doit pouvoir en faire la preuve à l'autorité compétente qui le demande.

Les contrevenants sont tenus de **remettre sans délai les lieux souillés en état de propreté, sans préjudice des poursuites dont ils peuvent faire l'objet** ».

Merci de respecter notre environnement !



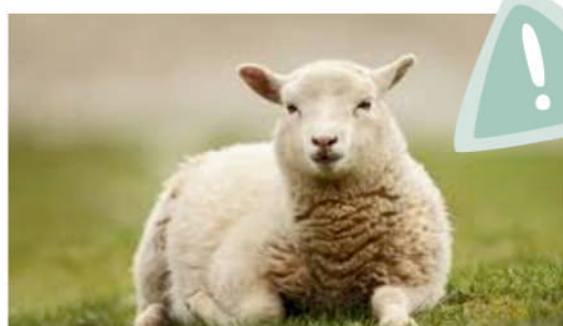
VIE COMMUNALE

FORMATION AU PERMIS DE CONDUIRE THÉORIQUE : UNE INITIATIVE DU PCS

Du 29 juillet 2024 au 09 août 2024, le service Plan de Cohésion Sociale de notre commune a organisé, en collaboration avec l'Asbl Reso, une formation au permis de conduire théorique. Cette initiative a rencontré un franc succès, avec la participation active de 10 personnes désireuses de se préparer au mieux pour l'examen théorique.

Pendant ces deux semaines, les participants ont eu l'opportunité de se familiariser avec les règles de la circulation routière, de renforcer leurs connaissances et de s'entraîner de manière intensive grâce à des supports pédagogiques adaptés et des conseils avisés du formateur. L'objectif était de leur fournir toutes les clés pour réussir l'examen théorique dans les meilleures conditions possibles.

Cette formation témoigne de l'engagement du Plan de Cohésion Sociale à soutenir les habitants dans leurs projets de mobilité ; favorisant ainsi l'inclusion et l'autonomie de chacun. Nous espérons que cette initiative continuera à rencontrer autant de succès à l'avenir et restons à l'écoute des besoins de la communauté pour proposer de nouvelles actions utiles et concrètes.



MALADIE DE LA LANGUE BLEUE

La **fièvre catarrhale ovine**, plus communément appelée "maladie de la langue bleue", est de retour en Wallonie. Notre région n'y échappe pas. Elle touche les animaux et, en particulier, les moutons.

Cette **maladie** est **d'origine virale**. Elle ne représente aucun danger pour l'être humain. Elle touche **uniquement** les ruminants, principalement les bovins et les ovins. Les cas se multiplient malheureusement un peu partout dans la région depuis quelques semaines.

Les symptômes sont multiples : fièvre, boiterie, manque d'appétit, salivation excessive, gonflement et bleuissement de la langue, etc.

La situation étant alarmante, une vaccination d'urgence est mise en place. **Attention** : le vaccin n'est pas directement efficace et ne garantit pas une protection à 100%.

INFOS COMMUNALES

SECURITE | RAPPEL DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE CONCERNANT LA TAILLE DES HAIES - ARBRES - PLANTATIONS - VÉGÉTATIONS.

»»» Article 22 - Emondage des plantations débordant sur la voie publique

SECTION VI - OBJETS POUVANT NUIRE À LA SÉCURITÉ SUR LA VOIE PUBLIQUE

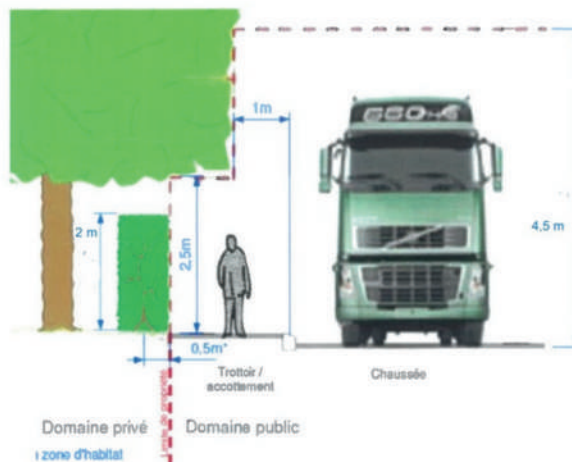
Le propriétaire d'un immeuble, bâti ou non, et/ou son occupant et/ou celui qui en a la garde en vertu d'un mandat est tenu de :

- veiller à ce que les plantations soient taillées de façon telle qu'aucune branche :
 - ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de quatre mètres et demi (4,50m) au-dessus du sol ;
 - ne fasse saillie sur l'accotement ou sur le trottoir, à moins de deux mètres et demi (2,50m) au-dessus du sol.
- veiller à tailler les haies, arbres ou plantations de manière telle qu'elles ne dépassent pas les limites de l'espace public.
- supprimer de sa propriété tout végétal mort, toutes branches mortes surplombant la voie publique ou proche de celle-ci qui par sa chute porterait atteinte à la sécurité publique.

En aucune manière les plantations ne peuvent masquer la signalisation routière quelle qu'en soit la hauteur, ni gêner les points d'éclairage public, les réseaux aériens, d'électricité, de télédistribution ou autre.

Ils doivent en outre se conformer aux mesures complémentaires prescrites par le Bourgmestre, lorsque la sécurité publique est menacée.

A défaut, il y est procédé d'office aux frais, risques et périls du contrevenant.



INFOS COMMUNALES

ASSOCIATION PARKINSON A.S.B.L



En Belgique, plus de **40.000 personnes** sont aujourd'hui atteintes de la maladie de Parkinson. Cette maladie neurodégénérative d'installation sournoise continue de toucher de plus en plus de personnes. Alors que les symptômes apparaissent la plupart du temps vers l'âge de 55 ans, l'évolution des diagnostics précoces révèle actuellement que plus de **10% des patients ont développé la maladie de Parkinson avant l'âge de 40 ans**. Chaque année, plus de 2.500 personnes sont nouvellement diagnostiquées, notamment des personnes de plus en plus jeunes.

Si les principaux symptômes de la maladie de Parkinson sont moteurs (tremblements de repos, rigidité musculaire, trouble de la déglutition, etc.), elle impacte également d'autres sphères telle le sommeil, l'humeur et, encore plus méconnu, l'odorat ou encore le reflux gastrique.

La maladie de Parkinson étant **évolutive**, elle s'immisce au fil du temps dans toutes les facettes de la vie quotidienne. Il est donc nécessaire d'en promouvoir une compréhension approfondie au sens large et de se familiariser, entre autre, avec les divers impacts sur les plans humain, médical, socio-économique et culturel.

L'Association Parkinson en a fait sa mission principale : **créer des espaces d'échanges, de partage et de solidarité** regroupant les personnes "parkinsoniennes", leurs aidants proches et des professionnels de la santé afin de valoriser la qualité de vie d'où notre devise : **ensemble plus forts, plus fortes !**

L'association Parkinson a vu le jour en 1997 et n'a cessé de se mobiliser pour aujourd'hui poursuivre son expansion depuis notre siège social de Naninne et, au travers, de nos 19 antennes dynamiques réparties sur tout le territoire francophone et germanophone belge.

Une équipe engagée, accompagnée de nombreux bénévoles, œuvre au bon fonctionnement et au développement de l'association qui est soutenue par un conseil scientifique. Celui-ci supervise le contenu des publications à caractère médical.

L'association Parkinson est composée de deux équipes de terrain :

- nos référentes veillent à la coordination des antennes locales. Elles participent à l'éducation thérapeutique de la personne "parkinsonienne" et de son entourage en proposant des rencontres autour du partage de vécus, de conférences, d'activités récréatives et visites ainsi que des activités sportives adaptées, essentielles au maintien de l'autonomie.

- nos coordinateurs de santé, dans le cadre d'une convention "Case Manager INAMI", ont pour mission principale de répondre aux besoins des personnes "parkinsoniennes". Quelles soient membres ou non-membres, les coordinateurs de santé apportent le soutien nécessaire aux démarches, informations et orientations adéquates.

À la demande de la personne, de l'aidant proche ou d'un professionnel de la santé, ces coordinateurs de santé qui ont une formation d'assistant social se déplacent au domicile pour un **accompagnement dans leur trajectoire de soins et de vie**. En concertation avec le médecin généraliste, les coordinateurs de santé apportent des réponses en lien avec la maladie et le quotidien. **Ce service est totalement gratuit et ne demande aucune démarche administrative préalable.**

L'association Parkinson, c'est également des séances d'information au grand public dans les écoles, les communes, les maisons de repos, etc. et une disponibilité bienveillante au bout du fil ; du lien et du partage grâce au magazine trimestriel ; de l'information actualisée via nos réseaux et site internet ; une formation permanente et actualisée proposée aux professionnels de la santé avec le soutien du SPF ainsi qu'une contribution à la recherche grâce à la gestion des dons.

Personnes de contact pour la province du Hainaut :

- la référente des antennes d'Ath, Chimay, Mons, Mouscron et Tournai

Mme Valentine Sanders : Gsm 0497 70 79 81 - Email : v.sanders@parkinsonasbl.be
Page Facebook : Association Parkinson Hainaut.

- la coordinatrice de santé

Mme Julie Orban : Gsm 0470 47 08 53 - Email : j.orban@parkinsonasbl.be (Charleroi - La Louvière)

Vous aurez aussi l'occasion de nous rencontrer à la 6ème édition de "L'ultra -cool- triathlon" à Mons qui aura lieu le 28 septembre ou au salon Seniors à Charleroi le 24 octobre.



Association Parkinson ASBL - Rue des linottes 6 à 5100 NANINNE - 081/56.88.56
info@parkinsonasbl.be | www.parkinsonasbl.be | <https://facebook.com/associationparkinson>

Cotisation : BE44 7320 4478 4345 - Don : BE62 7320 4260 3461

INFOS COMMUNALES



Province du Hainaut - Arrondissement de Tournai
Commune de LOBBES
Environnement

AVIS DÉRATISATION

une campagne de dératisation

de la commune de LOBBES sera réalisée du
Lundi 23/09/2024 AU mardi 24/09/2024
inclus

La société APC (Animal Pest Control SPRL)
effectuera le traitement
- de tous les biens communaux
- des espaces publics (rues, ...)

Renseignements complémentaires
A L'ADMINISTRATION COMMUNALE (Service environnement)
au 071/59.00.23 ou par mail : environnement@lobbes.be



Institut wallon de l'évaluation,
de la prospective et de la statistique



GRANDE ENQUÊTE 2024

AUPRÈS DES CITOYEN-NES SUR L'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX

À partir de la mi-
septembre 2024

102.000 Wallon-ne-s
tiré-e-s au sort

Réponse via formulaire
électronique ou papier

Scannez-moi pour retrouver
toutes les informations liées à
l'enquête ou rendez-vous sur
<https://www.iweps.be/>



Grâce à votre participation, l'IWEPs peut fournir aux communes
un outil fiable d'aide à la prise de décision :
Indicateur Synthétique d'Accès aux Droits Fondamentaux



5 conseils pour économiser de l'énergie



Gardez la chaleur dans la maison autant que possible en
colmatant les fissures et les trous pour éviter les courants
d'air. Avec quelques petits ajustements, vous pouvez obtenir des
résultats immédiats. Vous pouvez également isoler les radiateurs
contre un mur extérieur en collant un film pour radiateur derrière
ceux-ci.



Des tentures serrées le soir permettent de conserver
la chaleur dans la pièce. Veillez à ce que les tentures se
terminent sur le rebord de la fenêtre. La chaleur peut ainsi entrer
dans la pièce. Et n'oubliez pas d'ouvrir les tentures pendant la
journée pour les fenêtres orientées au sud. Même le soleil d'hiver
peut apporter quelques degrés de chaleur gratuite dans votre
maison.



Mettez le chauffage en mode nuit lorsque vous quittez
la maison ou une heure avant d'aller vous coucher.
Ne chauffez que les pièces où vous vivez le plus.



Baisser le thermostat de 1°C pendant la journée vous
permettra d'économiser immédiatement 5 à 7% sur votre
facture de chauffage.



Ventilez votre maison de manière appropriée.
Ouvrir complètement les fenêtres pendant 15 minutes, puis
les refermer, est beaucoup plus efficace que de les laisser
entrouvertes pendant des heures.

Utilisez notre module de simulation pratique !



Sur notre site web, nous vous offrons un
module de simulation pratique qui vous
permet de vérifier vous-même si vous
remplissez les conditions pour bénéficier
d'une allocation et, le cas échéant, quel serait
le montant de cette allocation pour vous.

En outre, nous publions quotidiennement les
prix maximums officiels de nos combustibles de
chauffage, ce qui est pratique si vous souhaitez
connaître le prix maximum aujourd'hui ou à un
moment donné dans le passé.

Vous voulez en savoir plus ?
www.fondschauffage.be

Vous pouvez aussi soumettre
votre question par e-mail
info@fondschauffage.be

Appelez-nous au numéro gratuit
0800/90 929

Une question ?

Posez vos questions directement via le formulaire de
contact de notre site web ou via le **chatbox** sur notre
site web. Nous répondrons à vos questions dans les
plus brefs délais pendant les heures de bureau.

Médias sociaux

Consultez également nos **canaux de médias sociaux**.
Nous publions régulièrement des actualités et des
informations intéressantes pour vous aider à payer
vos factures d'énergie. Vous pouvez également nous
envoyer des messages personnels via **Messenger**.

Plus d'infos

Pour plus d'informations, vous pouvez également
contacter le CPAS de votre commune.

Ne passez pas à côté et faites votre demande.
Beaucoup ont déjà fait appel à nous !



Fonds Social Chauffage
ASBL Fonds Social Chauffage
rue Léon Lepage 4
1000 Bruxelles



Votre facture
de chauffage
vaut de l'argent !

Demandez votre allocation de chauffage

Pour des ménages qui se chauffent au
gasoil de chauffage, au pétrole lampant
(type c) et/ou gaz propane en vrac
et vous avez un revenu limité.



On a tous droit à
un foyer chaleureux,
non ?

INFOS COMMUNALES

Le Patro de Lobbes

Recherche des animateurs



Chanter, danser,...

S'amuser

Grandir ensemble

Devenir responsable

Vivre pleinement

Faire de nouvelles rencontres

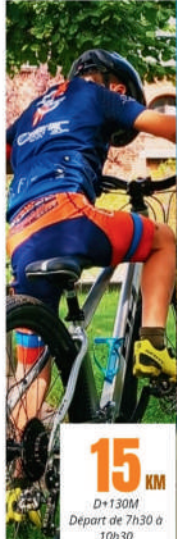
Respect, amusement, collectivité, et bien plus encore.
Si tu as plus de 16 ans, que toutes ces valeurs te correspondent et que tu as envie de vivre un tas de nouvelles expériences enrichissantes.
N'hésite plus et rejoins-nous dès maintenant dans l'aventure Patro !!

Contact :  patro_de_lobbes  Patro De Lobbes  0471 88 49 05 

ORGANISÉE PAR L'ASBL ENTREVILLE

2È ÉDITION DU VTT DE L'ENTREVILLE

ÉVÈNEMENT FB: VTT DE L'ENTREVILLE



24 KM
D+325M
Départ de 7h30 à 10h30



45 KM
D+800M
Départ de 7h30 à 10h30



15 KM
D+130M
Départ de 7h30 à 10h30

30 KM
D+380M
Départ de 7h30 à 10h30

4 Parcours randonnée VTT
Ravitots sur tous les parcours

Bar Petite Restauration Bike wash



17.NOV.24

Tarif : 6€

109 RUE DE L'ENTREVILLE, 6540
LOBBES.

OBJECTIF

Tous les bénéfices de l'événement permettront d'offrir de superbes vacances aux enfants de l'ASBL ENTREVILLE.

ricou.g@hotmail.com 0477/30.87.09

FORESTAILLE EN FÊTE SAMEDI

14 SEPTEMBRE
À PARTIR DE 10H
(ENTRÉE LIBRE)

14^{ÈME}
ÉDITION



RÉGIE D'HABITAT RURAL
EN VAL DE SAMBRE ASBL

LOBBES L'ATTRAYANTE

DES MURS QUI PLONGENT VERS LA SAMBRE

A Lobbes, les chemins du centre-ville plongent vers la Sambre. Les pentes sont très raides mais ce qu'il y a de particulier, ce sont les longs murs qui restent muets...Ils n'ont ni porte, ni fenêtre, ni haie. C'est ainsi que tout mur retient un terrain plus élevé pour éviter les éboulements, les écoulements et...les indiscretions. Parfois, une végétation les coiffe et leur donne un charme romantique.

Voici quelques exemples parmi une douzaine :

1. La rue de l'Entreville
2. La ruelle du Curé
3. L'accès majestueux à la Collégiale
4. La rue des Crochets, etc....



INFOS COMMUNALES

LOBB'ICYCLETTE

LOBBES



Festival d'ART DE RUE

Dimanche 15 septembre 2024

Infos et inscriptions

071 59 51 45

www.tourisme-lobbes.be

Editeur responsable : Julien Cornil, président du Syndicat d'Initiative de Lobbes



AGENDA



PRÉSENTE
EN GRANDE PREMIÈRE
À LOBBES

FIGHT NIGHT

1ST EDITION

LE SAMEDI **28** SEPTEMBRE 2024

À LA SALLE "LE SCAVIN"



RUE DES CARRIÈRES, 1

20 COMBATS

FULL CONTACT - BOXE THAI
KICK BOXING

TARIFS

Enfant moins de 4 ans : GRATUIT / Prévente : 25 € / Sur place : 30 €
Table VIP avec buffet froid.

INFOS & RESERVATIONS : teamfightinglamarca@gmail.com

